

# Critères d'adjudication

Il est renvoyé à l'annexe N, chapitres 4 et 5 pour la définition des critères d'adjudication.

Il est renvoyé à l'annexe O, chapitres 2 et suivants pour l'évaluation des critères d'adjudication.

Il appartient à l'adjudicateur de déterminer le poids de chaque critère en adéquation avec les particularités du marché. [AIMP 2019: A noter que l'art. 29, al. 1 rend obligatoire les critères d'adjudication du prix et de la qualité. L'art. 29, al. 4 demeure ré:

Le nombre total de sous-critères devrait être limité à 3 pour des marchés simples et de peu d'importance, à 5 pour des marchés de complexité et d'importance moyennes et à 7 pour des marchés complexes et de grande importance.

## Prix

		5	4	3	2	1	0
SOUS-CRITERES		ELEMENTS D'APPRECIATION ET DOCUMENTS REQUIS					
1	Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges	Montant de l'offre financière globale, avec analyse de sa crédibilité					
2	Montant de l'offre en matière de maintenance et d'entretien dès l'exécution du marché achevée	Montant de l'offre financière en matière de contrat de maintenance et d'entretien, avec analyse de sa crédibilité					
3	Conséquences financières en matière d'exploitation dès l'exécution du marché achevée	Montant de l'offre en matière de coûts d'exploitation					
4	Montant de l'offre en matière de service après-vente dès l'exécution du marché achevée	Montant de l'offre financière en matière de service après-vente, y compris les dépannages et les pièces de rechange, avec analyse de sa crédibilité					
		La note est attribuée en fonction de la méthode de notation choisie dans l'annexe T2. La note est attribuée automatiquement à l'aide de l'annexe V (fichier Excel) correspondante à la méthode de notation choisie.					
		Le soumissionnaire doit être exclu s'il n'a pas fourni l'information ou le document.					

## Organisation pour l'exécution du marché

		5	4	3	2	1	0
SOUS-CRITERES		ELEMENTS D'APPRECIATION ET DOCUMENTS REQUIS					
<i>Les indications et appréciations ci-dessous sont données à titre d'exemple</i>							
		<i>Très intéressant</i>		<i>Bon et avantageux</i>		<i>Satisfaisant</i>	
5	Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché	En cas d'analyse du nombre d'heures, la note est attribuée automatiquement en appliquant l'annexe T4. Pour les prestations, celles-ci doivent être parfaitement en adéquation et sans équivoque avec l'importance et la complexité du marché; de plus, elles tiennent totalement compte des exigences et contraintes du marché.		En cas d'analyse du nombre d'heures, la note est attribuée automatiquement en appliquant l'annexe T4. Pour les prestations, celles-ci doivent être en bonne adéquation avec l'importance et la complexité du marché, mais également par rapport à certaines exigences et contraintes du marché.		En cas d'analyse du nombre d'heures, la note est attribuée automatiquement en appliquant l'annexe T4. Pour les prestations, celles-ci doivent être en adéquation avec l'importance et la complexité du marché.	
6	Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché	Les moyens et ressources prévus pour l'exécution du marché, ainsi que leur planification et leur disponibilité, correspondent parfaitement aux exigences et contraintes du cahier des charges avec une bonne marge de manœuvre en cas de surcharge de travail.		Les moyens et ressources prévus pour l'exécution du marché, ainsi que leur planification et leur disponibilité, correspondent aux exigences et contraintes du cahier des charges, mais la marge de manœuvre est faible en cas de surcharge de travail.		Les moyens et ressources prévus pour l'exécution du marché, ainsi que leur planification et leur disponibilité, correspondent juste suffisamment aux exigences et contraintes du cahier des charges. Il n'y a pas ou peu de réserve en cas de surcharge de travail.	
7	Méthodes de travail pour atteindre les objectifs fixés en matière d'exécution du marché	Le soumissionnaire présente un système de management du projet pour exécuter les prestations qui est parfaitement en adéquation et crédible par rapport aux exigences et contraintes du marché. Il présente une copie d'un exemple complet d'un Plan d'assurance qualité (PAQ) et énumère la liste des procédures de manière complète en rapport avec le marché.		Le soumissionnaire présente un système de management du projet pour exécuter les prestations qui semble être en adéquation par rapport aux exigences et contraintes du marché. Il présente une copie d'un exemple sommaire d'un Plan d'assurance qualité (PAQ) et énumère la liste des procédures qu'il pense mettre en place pour le marché.		Le soumissionnaire présente un système de management du projet pour exécuter les prestations qui semble être en adéquation par rapport aux exigences et contraintes du marché. Il ne présente pas de copie d'un exemple d'un Plan d'assurance qualité (PAQ) en rapport avec le marché, mais présente une liste résumée des procédures qu'il pense mettre en place pour le marché.	
8	Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché	L'organigramme opérationnel est complet, il indique clairement les personnes en charge du marché et des différentes activités, ainsi que leurs liens hiérarchiques. La répartition des responsabilités est sans équivoque et en rapport avec les exigences organisationnelles du marché. Les relations avec le client, les personnes ou services externes sont plus ou moins indiquées, tout comme les prestations transversales (gestion de la qualité, de la sécurité, des coûts et des délais).		L'organigramme opérationnel est complet, il indique les personnes en charge du marché et des différentes activités, ainsi que leurs liens hiérarchiques. La répartition des responsabilités semble en rapport avec les exigences organisationnelles du marché. Les relations avec le client, les personnes ou services externes sont plus ou moins indiquées. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.		L'organigramme opérationnel est juste suffisant, car il n'indique que les personnes en charge du marché et des principales activités, sans leurs liens hiérarchiques. La répartition des responsabilités semble plus ou moins en rapport avec les exigences organisationnelles du marché. Les relations avec le client, les personnes ou services externes ne sont pas ou peu indiquées, tout comme les prestations transversales (gestion de la qualité, de la sécurité, des coûts et des délais).	
9	Qualifications des personnes clés désignées pour l'exécution du marché	Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendus sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent des compétences accrues en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.		Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché semblent en adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendus sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent certaines compétences en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles sont disponibles et peuvent faire preuve de mobilité si nécessaire.		Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché sont juste en adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont complets et rendus sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés possèdent quelques compétences, mais peu pratiquées, en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles peuvent être disponibles et faire preuve de mobilité si nécessaire.	
		En cas d'analyse du nombre d'heures, la note est attribuée automatiquement en appliquant l'annexe T4. Pour les prestations, celles-ci doivent présenter une certaine inadéquation avec l'importance et la complexité du marché; de plus, elles ne tiennent pas ou peu compte des exigences et contraintes du marché.		En cas d'analyse du nombre d'heures, la note est attribuée automatiquement en appliquant l'annexe T4. Pour les prestations, celles-ci doivent présenter une totale inadéquation avec l'importance et la complexité du marché; de plus, elles ne tiennent pas ou peu compte des exigences et contraintes du marché.		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.	
		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document	
		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document	
		L'organigramme opérationnel est incomplet, seules les personnes en charge du marché sont indiquées. C'est davantage un organigramme fonctionnel et général d'entreprise qu'un organigramme en rapport avec les exigences organisationnelles du marché. Les relations avec le client, les personnes ou services externes ne sont pas ou peu indiquées, tout comme les prestations transversales (gestion de la qualité, de la sécurité, des coûts et des délais).		L'organigramme opérationnel est incomplet, seules les personnes en charge du marché sont indiquées, tout comme les prestations transversales (gestion de la qualité, de la sécurité, des coûts et des délais).		L'organigramme opérationnel est incomplet, seules les personnes en charge du marché sont indiquées, tout comme les prestations transversales (gestion de la qualité, de la sécurité, des coûts et des délais).	
		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document		Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document	
		Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché ne sont pas en adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont incomplets et pas rendus sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés ne possèdent pas ou peu de compétences accrues en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles ne sont pas totalement disponibles pour le marché et ne font pas preuve de mobilité si cela s'avérait nécessaire.		Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché ne sont pas en adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont incomplets et pas rendus sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés ne possèdent pas ou peu de compétences accrues en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles ne sont pas totalement disponibles pour le marché et ne font pas preuve de mobilité si cela s'avérait nécessaire.		Le parcours professionnel, les qualifications, l'aptitude et les expériences des personnes-clés pour exécuter le marché ne sont pas en adéquation avec les exigences et contraintes du cahier des charges. Les CV sont incomplets et pas rendus sous la forme requise avec les informations essentielles. Les personnes-clés ne possèdent pas ou peu de compétences accrues en matière de gestion efficace des délais, de maîtrise des coûts, de gestion de projet et de gestion de la qualité. Elles ne sont pas totalement disponibles pour le marché et ne font pas preuve de mobilité si cela s'avérait nécessaire.	

# Critères d'adjudication

10	<b>Mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et contraintes environnementales</b>	Exemple : Analyse du descriptif des mesures proposées pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement (par exemple : gestion, évacuation et élimination des déchets, mode de transport écologique, rationalité du mode de transport, réduction du bruit, gestion et récupération des eaux de chantier, protection des sols des atteintes physiques et chimiques, économies de la consommation d'énergie, lutte contre la pollution ou les émissions polluantes, utilisation de ressources et énergies indigènes, etc.), ceci dans le respect des normes en vigueur en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe une marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond aux objectifs fixés. De plus, le soumissionnaire a décrit les mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles, ceci dans le respect des normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché semblent en adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il existe une certaine marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond plus ou moins aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles, ceci dans le respect des normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché sont juste en adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il n'existe pas réellement de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution correspond plus ou moins aux objectifs fixés. Le soumissionnaire a décrit quelques mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles, mais certaines ne respectent pas les normes en vigueur.	Les méthodes et procédures de travail pour l'exécution du marché ne sont pas en adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il n'existe pas de marge de manœuvre opérationnelle et le type d'exécution ne correspond pas du tout aux objectifs fixés. Le soumissionnaire n'a pas décrit les mesures qu'il entend prendre pour réduire les nuisances et pour protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document
11	<b>Mesures proposées en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exécution du marché</b>	Exemple : Analyse du descriptif des mesures proposées en matière d'hygiène et sécurité (type PHS ou équivalent) pour l'exécution du marché dans le sens des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CFST n° 6508)	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et de sécurité semble en parfaite adéquation avec les contraintes et exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) plus ou moins en rapport avec le marché. De plus, il démontre qu'il respecte les lois et les normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CFST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et de sécurité est tout juste en adéquation avec les contraintes et exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) pas ou peu en rapport avec le marché. Mais, il démontre un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CFST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et de sécurité est partiellement en adéquation avec les contraintes et exigences du marché. Le soumissionnaire présente une copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS) pas du tout en rapport avec le marché. Mais, il démontre un certain respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CFST n° 6508).	Le descriptif résumé des mesures proposées en matière d'hygiène et de sécurité n'est pas du tout en adéquation avec les contraintes et exigences du marché. Le soumissionnaire ne présente pas de copie d'un exemple de Plan d'hygiène et sécurité (PHS). Sa démonstration du respect des lois et des normes en matière de santé et sécurité au travail (par exemple directive CFST n° 6508) est insuffisante.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document
12	<b>Qualités en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation</b>	Exemple : Analyse des qualités en matière de communication, de concertation et de négociation. Analyse sur la base de l'offre, éventuellement sur la base de la séance de clarification avec le soumissionnaire. Si nécessaire analyse du concept de communication proposé par le soumissionnaire pour atteindre l'objectif fixé	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en parfaite adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui permet d'atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui sont en adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication qui permet de tendre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui ne sont pas en adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il présente un concept de communication pas ou peu convaincant pour atteindre les objectifs fixés.	Le soumissionnaire démontre des qualités en matière de communication, de présentation, de concertation et de négociation, tant écrites qu'orales, qui ne sont pas du tout en adéquation avec les exigences et contraintes du marché. Il n'a pas présenté de concept de communication ou celui-ci n'est pas du tout convaincant pour atteindre les objectifs fixés.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document

## Qualités techniques de l'offre

ELEMENTS D'APPRECIATION		DOCUMENT REQUIS OU MOYENS D'ANALYSE	5	4	3	2	1	0
			Les indications et appréciations ci-dessous sont données à titre d'exemple					
			Très intéressant	Bon et avantageux	Satisfaisant	Partiellement suffisant	Insuffisant	
13	<b>Qualités et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché</b>	Exemple : Descriptif du prototype ou de l'esquisse de solution. Avantages, qualités et originalité des solutions techniques d'exécution du marché proposées par le soumissionnaire	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire, sont en parfaite adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire fait preuve d'originalité et d'innovation sous la forme d'améliorations apportées au cahier des charges.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire, semblent en adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire fait preuve d'un peu d'originalité.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire, sont juste en adéquation avec les exigences du cahier des charges. Le soumissionnaire n'a pas fait preuve d'originalité.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire, sont peu en adéquation avec les exigences du cahier des charges.	Les prototypes ou esquisses de solution, ainsi que les avantages et qualités des solutions techniques d'exécution proposées par le soumissionnaire, ne sont pas du tout en adéquation avec les exigences du cahier des charges.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document
14	<b>Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter</b>	Réponses à une liste de questions en rapport avec le marché et/ou réponses lors de la séance de clarification. Analyse de la qualité et de la pertinence des réflexions du soumissionnaire par rapport au marché à exécuter ou par rapport aux questions posées	L'offre répond totalement aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (séance de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a parfaitement compris sa mission. En outre, les réflexions du soumissionnaire sont cohérentes, justifiées et permettent de créer un climat de confiance durable.	L'offre semble répondre aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (séance de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire semble avoir compris sa mission. Les réflexions du soumissionnaire apparaissent cohérentes car bien justifiées.	L'offre semble tout juste répondre aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (séance de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a plus ou moins compris sa mission. Néanmoins, les réflexions du soumissionnaire apparaissent peu cohérentes et suscitent quelques doutes.	L'offre ne répond que partiellement aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (séance de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire a partiellement compris sa mission. De plus, les réflexions du soumissionnaire apparaissent peu cohérentes et suscitent quelques doutes.	L'offre répond peu aux exigences, objectifs et contraintes du cahier des charges. Les réponses écrites et/ou orales (séances de clarification) à des éventuelles questions, en rapport avec le marché, permettent de déterminer que le soumissionnaire n'a pas bien compris sa mission. De plus, les réflexions du soumissionnaire n'apparaissent pas du tout cohérentes et créent un climat de grande méfiance.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document
15	<b>Qualifications des sous-traitants prévus pour l'exécution du marché</b>	Fiche de présentation des sous-traitants en termes de compétences, d'expériences et de capacités à exécuter une part du marché	Le soumissionnaire n'a pas besoin de sous-traitants. Ses propres compétences, expériences et capacités à exécuter le marché sont largement suffisantes.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants, mais ils sont au maximum 2 ou ne représentent pas plus de 20% de la valeur du marché. Ils sont compétents et expérimentés. Ils renforcent les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 3 et 4 ou qui représentent entre 20% et 30% de la valeur du marché. Ils sont compétents et expérimentés. Ils n'affaiblissent pas et ne renforcent pas les qualités du soumissionnaire.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont entre 5 et 6 ou qui représentent entre 30% et 50% de la valeur du marché. Ils affaiblissent les qualités du soumissionnaire, mais pas au point de perturber le bon déroulement de l'exécution du marché.	Le soumissionnaire a besoin de sous-traitants qui sont plus de 6 ou qui représentent plus de 50% de la valeur du marché. Ils affaiblissent fortement les qualités du soumissionnaire ou peuvent perturber de manière conséquente le bon déroulement de l'exécution du marché.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document
16	<b>Propriétés du ou des produits proposés pour l'exécution du marché</b>	Exemple : Description des matériaux et/ou des produits proposés (dangerosité, degré de toxicité, substances, contenu, rendement énergétique, robustesse/durabilité, rapports d'essai, entretien nécessaire, remplacement/recyclage, évacuation et destruction, etc.), en particulier ceux qui pourraient avoir, qui ont ou qui auront une répercussion sur l'environnement des points de vue écologique, énergétique et économique, au lieu de leur utilisation ou de leur mise en œuvre, ainsi qu'une éventuelle répercussion sur la santé et la sécurité au travail	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent pas présenter un danger et un risque quelconque pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences et ils sont certifiés par des certificats officiels de conformité.	Les matériaux et/ou produits proposés ne semblent pas présenter un danger et un risque quelconque pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché. Le cas échéant, la performance des produits proposés est au moins équivalente aux exigences. Ils ont fait l'objet d'une certification interne de conformité, mais pas officiellement reconnue, ce qui est prévu d'être effectué par le soumissionnaire dans les plus brefs délais.	Les matériaux et/ou produits proposés semblent présenter un danger et un risque pour l'homme et l'environnement, tant sur le lieu de production que sur le lieu d'exécution du marché, mais le soumissionnaire démontre que ceux-ci sont maîtrisés. Le cas échéant, la performance des produits proposés est plus ou moins équivalente aux exigences. Il n'y a aucune preuve qu'ils sont certifiés conformes, mais le candidat s'engage à les certifier officiellement.	Les matériaux et/ou produits proposés semblent présenter un grand danger et un risque important pour l'homme et l'environnement, sur le lieu de production ou sur le lieu d'exécution du marché. Le soumissionnaire tente de démontrer que ceux-ci sont maîtrisés, mais ses arguments sont peu convaincants. Le cas échéant, la performance des produits proposés n'est jugée que partiellement équivalente aux exigences. Il n'y a aucune preuve qu'ils sont certifiés conformes.	Les matériaux et/ou produits proposés semblent présenter un très grand danger et un risque majeur pour l'homme et l'environnement, en particulier sur le lieu d'exécution du marché. Le soumissionnaire tente de démontrer que ceux-ci sont maîtrisés, mais ses arguments ne sont pas du tout convaincants. Le cas échéant, la performance des produits proposés ne correspond pas aux exigences. Il n'y a aucune preuve qu'ils sont certifiés conformes.	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document